



**« Soyez Saints, la Sainteté est à notre portée »
par Rav Moché Mergui chalita, Roch Hayéchiva**

La Torah dit (Parachat KEDOCHIM 19-2) : « Parle à toute la Communauté des enfants d'Israël et dis leur : soyez saints car Je suis Saint, MOI, L'ET. votre D. Révérez chacun votre mère et votre père et observez mes Chabbat, Je suis l'ET. votre D. »

« Soyez Saints » : par cette injonction, la Torah nous demande d'atteindre le point culminant qui est d'être KADOCH. Est-il possible que chaque Ben Israël soit Kadoch ? Si la Torah le dit, nous devons admettre que oui ! De quelle Kédoucha s'agit-il ?

Etudions la Parachat Kédochim. Elle contient soixante-dix lois fondamentales. Presque tous ses versets se terminent par : « JE SUIS L'ET. votre D. » Pourquoi la Torah juge-t-Elle nécessaire de donner cette précision, alors qu'elle est évidente ? Il s'agit de nous apprendre que la Kédoucha [la sainteté] que J'ATTENDS de chacun de vous est à votre portée : Accomplissez en conséquence Mes Mitsvoth, parce que c'est MOI, HACHEM Qui vous l'ordonne, et non parce que la logique vous l'impose.

Donnez ainsi à la Mitsvah une Dimension divine et infinie. Ne lui attribuez pas une dimension humaine limitée. Or qu'appelle-t-on Dimension divine et dimension humaine ?

Pour comprendre, revenons sur la Mitsva (cinquième Commandement) : « Révérez votre mère et votre père ! » La dimension humaine consiste à penser et dire : pourquoi devrions-nous respecter et craindre nos

parents ? La réponse est : parce que nous devons leur marquer notre Reconnaissance pour tout ce qu'ils ont fait pour nous depuis notre naissance à ce jour.

Mais que se passe-t-il lorsque les parents n'ont pas assumé leurs devoirs, dans le cas d'un enfant issu d'un adultère, un enfant abandonné, un enfant maltraité ? Au titre de la Reconnaissance, nous n'aurions aucune obligation ; cependant, au titre de la Dimension divine, avec le Commandement « Honore ton père et ta mère », parce que « C'est MOI HACHEM qui te l'ordonne », je dois honorer mes parents malgré leurs imperfections. Autre exemple : le Chabbat. Si je lui donne simplement une dimension humaine, en respectant une interdiction de travailler uniquement parce qu'il me faudrait fournir des efforts, observons que nous bénéficions aujourd'hui du progrès, et qu'il est possible d'allumer sans faire un geste, par exemple d'ouvrir le réfrigérateur dont la lumière s'allume. Cependant, c'est précisément la Dimension divine qui nous appelle à observer le Chabbat : c'est justement parce que la lumière s'allume que nous ne pouvons pas ouvrir le réfrigérateur.

Conclusion : la KEDOUCHA que Hachem attend de chacun d'entre nous est très accessible. Elle peut s'énoncer en ces termes : Exécute la Mitsva simplement parce que JE SUIS HACHEM QUI TE L'ORDONNE.

**La Yéchiva souhaite Mazal Tov à
Rav Daniel Torgmant et son épouse à l'occasion de la
Bar Mitsva de leur fils Moshé**

La Haine

Au chapitre 19 verset 17 la Tora nous ordonne de ne point haïr son prochain ! La *Tossefta Ménah'ot* enseigne : le premier Temple a été détruit à cause de l'idolâtrie, la débauche, le meurtre. Le second temple a été détruit parce qu'ils aimaient l'argent et se haïssaient, cela t'apprend que la haine de son prochain est aux yeux de D'IEU aussi grave que les trois fautes : idolâtrie, débauche et meurtre !

On peut s'interroger sur la conclusion de cet enseignement qui voit dans la haine l'équivalence des trois fautes capitales ; voilà qu'il nous parle de l'amour de l'argent également, il aurait été plus précis de dire "l'amour de l'argent et la haine de son prochain sont telles les trois fautes capitales" ? Rav C.Y. Miler (*Chai Latora*) rapporte au nom de l'école de Brisk : l'amour de l'argent et la haine sont liées, c'est parce que les hommes aiment, désirent et recherchent l'argent qu'ils se haïssent ! Quel que soit le niveau de Tora et les valeurs qu'on défend dans la vie, à partir du moment où on est attiré par l'argent on en arrive fatalement à la haine de l'autre. Cette haine si grave qui détruit le Temple, qui détruit tout, qui est aussi exécration aux yeux de D'IEU que les pires fautes de l'humanité : la croyance des valeurs erronées (l'idolâtrie), la débauche sexuelle, les guerres (le meurtre). Ayons l'honnêteté de reconnaître notre violence envers l'autre dès qu'il s'agit d'argent. Face à l'argent l'homme devient un monstre !

La Médisance

Au chapitre 19 verset 16 la Tora dit condamne et interdit la calomnie. Dans *Dévarim Raba* le *Midrach* (6-14) rapporte l'enseignement de Rav Assi « celui qui médite sur son prochain, renie D'IEU ! ». C'est tout simplement ahurissant de voir dans la médisance le rejet de D'IEU. Pourquoi est-ce si grave de médire ? En quoi c'est le rejet de D'IEU ? Rav Barouh' Sorotskin *zal* explique (*Ets Hadaât*) : la médisance prouve qu'on ne maîtrise pas notre bouche, bien

souvent on parle sans aucun intérêt, sans aucun désir, c'est médire pour salir ! Là est le reniement de D'IEU, parce que l'enjeu des commandements de D'IEU c'est de prouver à l'homme qu'il peut se maîtriser et être maître de lui-même. Celui qui se laisse parler sans gérer sa bouche il renie D'IEU qui veut que l'homme soit maître de son "véhicule" !

Se Raser

Au chapitre 19 verset 27 figure l'interdiction de raser les coins de la tête et de la barbe. Pourquoi ce commandement n'est pas assez répandu ? Je l'ignore. Cette interdiction touche deux pôles 1) quelles sont les parties du visage et de la tête qu'on a le droit de raser et lesquelles sont concernées par cet interdit, 2) par quel moyen il est interdit de détruire le poil. Les lois de ce commandement figurent au traité Makot 20B, Rambam Avodat Koh'avim 12, Choulh'an Arouh' Y''D 181. Voir également l'ouvrage illustré et expliqué de Rav Avraham H'aïm Ades "Péat Zékanéh'a". La gravité de se raser de façon incorrecte dans la halah'a veut qu'une personne qui transgresse cet interdit ne peut officier dans les prières communautaires, écrit notre Grand Maître Rabénou Ovadya Yossef ztsal. Rav Eliyahou Mane a demandé au Gaon Rav Haïm Kanievsky chalita : un dermatologue qui a des patients (juifs) qui sont atteints au visage de maladie, a-t-il le droit de leur mentir et de leur dire que s'ils ont des maladies c'est parce qu'ils se rasent incorrectement selon la Halah'a ? Le Rav de répondre : ce n'est pas un mensonge mais bien une vérité, transgresser l'interdiction de la Tora de se raser illégalement entraîne des maladies au visage ! Les lois du rasage ne concernent pas seulement la période du Omer, où il est strictement interdit de se raser et de se couper les cheveux, mais c'est toute l'année que les hommes doivent respecter les lois concernant les poils du visage et de la tête... Il y a de la Tora même dans nos poils - c'est merveilleux ! Rien n'est mis à l'écart. « La Providence a mis du poil au menton des

hommes pour qu'on puisse de loin les distinguer des femmes " (Philosophe). Un autre dicton dit "Un renard change de poil, non de caractère", pour la Tora "l'homme garde ses poils et change de caractère"...

Le *H'idouché Harim ztsal* s'étonne : l'interdiction de se raser à la lame fait partie des fautes les plus sévères de la Tora puisque chaque rasage est la transgression de cinq commandements de la Tora (!), comment se fait-il que les Maîtres du Talmud n'ont pas fait de barrières en interdisant même le ciseau, comme ils le font d'ordinaires dans toutes les autres lois de la Tora ? Par exemple la Tora a interdit de consommer de la viande animale avec du lait, les Sages ont rajouté l'interdiction de consommer de la volaille avec du lait afin d'éviter de consommer le lait à la viande ; alors pourquoi pour ce qui est de l'interdit de se raser à la lame les Sages n'ont fait aucune barrière ?! En vérité dit-il, du temps du Talmud il y avait une grande discussion entre les Saints Maîtres et leurs opposants, ces derniers prétextaient qu'à cause des nombreuses barrières imposaient par les Maîtres le peuple s'éloignait de la Tora "vous imposez trop d'interdits, les gens ne tiennent pas" avançaient-ils comme idée. Mais les Maîtres de rétorquer "sans nos barrières l'homme transgresse inévitablement les lois de la Tora même!". Ils ont convenu d'un compromis et ont choisi le commandement de ne point se raser à la lame qui comporte cinq interdits et sans aucun doute le peuple ferait attention, les Sages acceptèrent de ne pas rajouter de barrières, c'était le challenge pour prouver qui a raison. L'histoire nous a montré ô combien les Maîtres de la Tora avaient raison, là où il n'y a pas de barrières c'est la transgression assurée !

Prier avec le ventre

Au chapitre 19 verset 26 la Tora dit « vous ne mangerez pas sur le sang ». Que veut dire ce verset ? Au traité Bérach'ot 10B Rabi Yossi Bérabi H'anina au nom de Rabi Eliezer Ben Yaakov explique : il est interdit de manger avant que vous ne priiez sur votre sang (en simple l'interdiction de consommer quoi que ce soit

avant la prière du matin). Il existe une discussion entre les Décisionnaires si cet interdit est d'autre de la Tora ou instauré par les Sages. *Rav Chilo Ben David (Haparacha Hamah'kima)* explique le sens de cet interdit : de prime abord, comme la Guémara le formule c'est un comportement orgueilleux de manger avant la prière du matin ! Mais on peut dire encore, au traité Bérach'ot 14A le Talmud nous enseigne qu'il est interdit de se tourner vers ses occupations personnelles avant de prier, D'IEU promet la réussite à celui qui va d'abord à la téfila et se rend ensuite à ses affaires. De certains pensent que cet interdit inclut également les femmes !

La première activité d'un juif ne peut être autre que de se tourner vers son Créateur ! Comment espères-tu réussir dans la vie si tu fais passer D'IEU en second ?! Même manger ne peut se faire sans s'être d'abord adresser à D'IEU. Comment peut-on espérer prier correctement le ventre plein ?! La soumission est une condition sine-qua-non à la prière et à son effet, le ventre vide contribue à cette soumission souhaitée. On ne prie pas avec le ventre mais avec le cœur et pour ce faire il faut faire passer le cœur avant le ventre.

Horaires Chabat Kodech Nice

5779 (2019)

vendredi 10 mai-5 iyar

20^{ème} jour du Omer

entrée de Chabat 20h00

coucher du soleil 20h43

***pour les Séfaradim réciter la
bénédiction de l'allumage AVANT
d'allumer***

samedi 11 mai-6 iyar

21^{ème} jour du Omer

sortie de Chabat 21h33

Rabénou Tam 22h11

**Le Lekha Dodi est dédié à la santé réfoua chéléma de
Madame Myriam Refaela bat Cota
parmi tous les malades d'Israël**

A propos du tsitsit la Tora dit « et vous "le" verrez », si on pourrait comprendre que "le" se rapporte au tsitsit lui-même, le Yérouchalmi Bérah'ot (I-2) explique que cela se rapporte à D'IEU « pour t'enseigner que celui qui réalise la mitsva de tsitsit accueille la Présence Divine ». Porter le tsitsit c'est être en connexion directe avec D'IEU ! Peut-être que cette proximité d'avec D'IEU ne vous enchante pas plus que ça. Il serait grave en soi de ne pas être emballé lorsqu'on lit un pareil texte. Donnons un exemple : une personne qui se retrouve dans une situation extrême de la vie, par exemple malade, ou en grande difficulté financière, elle adresse ses prières à D'IEU pour qu'IL lui vienne en aide mais pour cela il lui faut rentrer en connexion avec D'IEU. C'est là que le tsitsit entre dans la scène, le tsitsit c'est le fil de connexion (eh non il n'existe pas de tsitsit sans fil à connexion bluetooth). Comment et par quel effet le tsitsit nous connecte à D'IEU ? La suite du verset dit « et vous vous souviendrez de tous les commandements de la Tora, et vous les ferez ». L'enjeu des tsitsit est de ne pas oublier les commandements qui s'inscrivent dans notre vie. Oublier ? Eh oui, l'homme oublie, regardez le nombre d'applications sur vos i-phones qui ont pour objet de vous rappeler vos rendez-vous et toutes vos activités. L'homme

oublie c'est dans sa nature même. Parfois on oublie que c'est Chabat – on allume la lumière et on se dit "ouille c'est Chabat", ou encore l'oubli de réciter une bénédiction avant de consommer un aliment, etc. Mais comment se rappeler de D'IEU et de ses commandements par des fils pendants à nos vêtements ? Selon Rachi (Bémidbar 15-39) l'exercice est le suivant : la valeur numérique du mot tsitsit en hébreu est équivalente à 600 (Tsadé deux fois – 180, youd deux fois – 20 et tav – 400), ajoutant les huit fils et cinq nœuds ce qui fait un total de 613 ! C'est incroyable on porte sur soi les 613 commandements dans nos tsitsit. Les fils se trouvent aux quatre coins de l'habit, le Baal Hatourim explique : avec qu'on se souvienne de D'IEU aux quatre coins du monde, là où l'homme va il doit avoir en mémoire la présence divine qui l'accompagne, ceci implique que quelle que soit la direction dans laquelle l'homme se dirige il a un rapport à D'IEU, il a des commandements à suivre et – si tu te rappelles de D'IEU, alors D'IEU se rappelle de toi ! Chaque frange est composée de cinq nœuds, pourquoi ? Le Baal Hatourim poursuit : cela fait référence aux cinq livres de la Tora – là où tu vas emportes ton "h'oumach" avec toi ! (mais qu'est-ce qu'un h'oumach ???...). Et les

huit fils à chaque frange représentent quoi ? Le Baal Hatourim poursuit : il y a huit membres chez l'homme qui le conduisent à la faute : les oreilles, les yeux, la bouche, le nez, les mains, les pieds, le sexe, le cœur. N'est-ce pas incroyable, le tsitsit est là pour protéger l'homme afin qu'il ne glisse pas vers la faute. Mais en fait je me pose une question : que veut dire le mot tsitsit ??? Rachi traduit par : regarder puisque la mitsva c'est de regarder les tsitsit, plus précisément c'est les porter sur soi et les regarder. C'est donc orienter ses yeux vers ce qu'on doit voir et percevoir, et lorsqu'on les voit on protège tous les autres membres, puisque tous suivent les yeux. Porter les tsitsit et les regarder, voir ce qu'on porte sur soi, il ne suffit pas de voir ce qu'il y a à l'extérieur de soi, on porte nos yeux à longueur de journée sur la périphérie de notre être, un monde qui n'est pas le nôtre. Alors avis à ceux qui ne portent le tsitsit seulement pendant la prière puis le plient en boulette dans leur sacoche. Comme écrit Even Ezra : il est davantage obligatoire de porter le tsitsit toute la journée qu'au moment de la prière ; car, lorsqu'on prie on n'est pas soumis à la tentation de la faute, mais dans la vie au quotidien, à l'extérieur de la synagogue et du moment de la prière on est face au danger d'oublier qui on est ! ♦♦♦♦